

Zollikofen, le 18 mars 2020 / dge

## Mémento

### Répercussions de la pandémie de coronavirus sur l'analyse du lait

La pandémie de coronavirus soulève des questions sur le maintien du programme national de *contrôle du lait (CL)* et sur les mesures devant éventuellement être prises. L'évaluation ci-après est basée sur la décision du Conseil fédéral du 16 mars et sur l'ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (Ordonnance 2 COVID ; RS 818.101.24).

Le contrôle du lait peut être maintenu sans modification dans la situation actuelle. Les principes de conduite et d'hygiène tels que décrits sur le site web [www.bag-coronavirus.ch](http://www.bag-coronavirus.ch) doivent évidemment être respectés. Le respect strict de ces principes est de la responsabilité de chacune et de chacun.

Un changement doit être apporté dans le processus du contrôle du lait concernant l'engagement de personnes vulnérables. L'article 10b de l'Ordonnance 2 COVID-19 donne la description suivante des personnes vulnérables :

*Par personnes vulnérables, on entend les personnes de 65 ans et plus et les personnes qui souffrent notamment des pathologies suivantes : hypertension artérielle, diabète, maladies cardiovasculaires, maladies respiratoires chroniques, faiblesse immunitaire due à une maladie ou à une thérapie, cancer.*

Les personnes vulnérables peuvent continuer de travailler depuis leur maison si leurs devoirs le permettent. Le travail à l'extérieur est interdit pour ces personnes.

Plusieurs personnes de plus de 65 ans travaillent dans les domaines de l'échantillonnage manuel et du transport des échantillons. Pour les personnes en âge de retraite ainsi que pour toutes les autres personnes vulnérables les dispositions suivantes s'appliquent :

#### **Échantillonnage manuel**

Selon le point 6 de la « Directive technique concernant l'exécution du contrôle du lait », l'acheteur de lait ou le service mandaté par celui-ci est responsable de l'échantillonnage correct et conforme. Si la personne procédant à l'échantillonnage est plus âgée que 65 ans ou est considérée comme vulnérable pour une autre raison, l'acheteur de lait doit immédiatement trouver un remplaçant pour cette activité.

#### **Transport des échantillons**

Plusieurs transporteurs disposant d'un contrat de travail avec Suisselab SA sont plus âgés que 65 ans. Ces personnes sont suspendues dès maintenant de leur fonction. Le secteur de la logistique de Suisselab SA peut offrir des solutions de remplacement avec des personnes internes et externes pour garantir un transport des échantillons inchangé.

#### **Suisselab SA**



Daniel Gerber  
Directeur



Laurence Jungo  
Responsable du laboratoire analyse de lait